

Règlement intérieur des accueils de loisirs des vacances d'été.

ACCUEIL DE LOISIRS de la COMMUNAUTE de COMMUNES Du canton de SAINT-SIMON.

Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON sont ouverts les 4 semaines complètes des vacances de juillet, du 4 au 29, pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, sur la Commune de Villers St Christophe, et pour les enfants de 4 à 12 ans sur les Communes de Montescourt Lizerolles et Grugies.

Organisateur : Communauté de communes du canton de SAINT-SIMON

Rue de la clef des champs – pôle communautaire – 02440 CLASTRES

Responsable : M. Roland RENARD, Président

Coordination : Guillaume PICARD 03.23.63.36.51 / 06.76.95.20.86

Responsable de chaque accueil : un directeur diplômé ou en cours de formation BAFD.

Les équipes : les animateurs sont recrutés en fonction du nombre d'enfants et de la législation imposant au minimum 50% d'animateurs diplômés, et au maximum 20% de non diplômés. Le reste de l'équipe étant composé d'animateurs en cours de formation.

Les enfants sont répartis en différents groupes d'âges sous la responsabilité d'animateurs diplômés et en fonction du nombre d'enfants.

Inscription et fréquentation :

L'inscription des enfants doit se faire soit par le biais du site internet de la Communauté de Communes : www.c32s.fr à l'aide d'un formulaire d'inscription en ligne qui nous est automatiquement transmis, ou directement au Pôle Communautaire de Clastres. L'inscription d'un enfant ne devient définitive que lorsque l'ensemble des documents demandés ont été complétés et signés par les familles (fiche d'inscription, fiche sanitaire de liaison et règlement intérieur) et que l'achat des tickets a été réalisé. Aucune inscription ne peut être réalisée directement au centre de loisirs.

L'enfant peut fréquenter le centre à son rythme : il n'y a pas de nombre de jours de présence minimum imposé, il peut fréquenter le centre à la demi-journée, à la journée ou à la semaine...

Les inscriptions peuvent être prises à tout moment, y compris en cours de période de fonctionnement, dans la limite des places disponibles.

Une fiche de présence prévisionnelle vous sera remise au moment de l'inscription. Il est important de nous la retourner avant le début du centre. Elle sera mise à jour chaque semaine par les directeurs durant le mois.

Réservation des repas :

Si vous souhaitez que nous fournissions le repas de votre enfant le midi, vous devez commander votre repas **auprès du directeur du centre (et non au Pôle Communautaire) :**

- pour une journée classique – repas pris à la cantine de l'accueil de loisirs : la veille avant 9h30. ex : le lundi avant 9h30 pour le mardi midi. Pour les repas du lundi, ceux-ci doivent être commandés le vendredi...
- Pour une journée en sortie – fourniture d'un pique-nique : 2 jours avant la date du pique nique. Exemple : le lundi avant 9h30 pour un pique nique le mercredi. Pour un pique nique le lundi, ceux-ci doivent être commandés le jeudi ...

Paiement :

Le paiement devra obligatoirement intervenir avant la fréquentation du centre par l'enfant. Le paiement se fait via l'achat de tickets qui sont vendus uniquement pôle communautaire de Clastres.

Différents types de tickets sont proposés : à la journée sans repas, à la journée avec repas et à la demi-journée.

Pour les familles ayant acheté des tickets sans repas, mais qui, le jour des sorties extérieures souhaitent que nous fournissions le pique nique de leur enfant, un ticket « repas » est également disponible.

L'aide aux temps libres de la CAF ou de la MSA sera directement déduite de la participation des familles. Attention : à compter du 1^{er} janvier 2011, la c32s s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la nouvelle aide aux temps libres de la CAF. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Les familles ne bénéficiant pas de l'aide aux vacances mais ayant plusieurs enfants fréquentant le centre en même temps, bénéficieront d'un tarif préférentiel. (Réservé aux habitants de la Communauté de Communes)

Aucun remboursement ne peut être effectué sauf en cas de maladie de l'enfant et sur présentation d'un certificat médical interdisant l'accès de l'enfant au centre de loisirs.

Le tarif est majoré pour les familles n'habitant la c32s (sauf pour les communes extérieures ayant passé une convention avec la c32s).

Une facture détaillée précisant le nombre de tickets achetés, le tarif et les enfants concernés vous sera remise à chaque achat de ticket(s). Une attestation de paiement pour l'ensemble de vos achats pourra vous être délivrée sur demande écrite que vous nous adresserez en fin de centre.

Les tarifs ont été fixés par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Simon et ont fait l'objet d'une prise de délibération.

Accueil sur les centres :

Le matin :

De façon générale, les enfants doivent être accompagnés aux centres à partir de 9h00 par les familles. Un accueil est prévu à partir de 8h30 pour les familles qui le désirent.

Ils doivent être accompagnés jusqu'à l'accueil (dans le centre même), où nous réceptionnons les tickets correspondant à la fréquentation (journée entière, demi-journée) (prévisionnel restauration) ; et enregistrons les présences. (Retard exceptionnel : téléphonez-nous avant 10h).

Un système de garderie peut être mis en place en fonction de la demande à partir de 7h30. Les familles intéressées doivent en faire la demande au plus tard la veille.

➔ Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les enfants seraient laissés seuls, sur les parkings ou devant les centres proches des voies publiques (le matin et vers 13h30 pour les enfants qui ne se restaurent pas sur le centre).

Le midi :

Les enfants qui ne se restaurent pas sur place attendent l'arrivée des familles à l'intérieur du centre ; les familles récupèrent leurs enfants vers 12h00. Pour le retour au centre l'après-midi, les familles accompagneront à nouveau leurs enfants à l'intérieur du centre vers 13h30.

Le soir :

Les enfants peuvent être récupérés sur le centre à 17h, les familles pourront ainsi se renseigner sur la journée passée et obtenir toute information sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Suivant les mêmes modalités que le matin, un système de garderie peut être mis en place jusque 18h00.

➔ Si vous désirez reprendre votre enfant en cours de journée, veuillez le signaler à l'accueil du matin ou téléphoner en journée à la direction du centre. De plus, lorsque vous viendrez chercher votre enfant, il vous faudra passer au bureau du directeur afin de signer une décharge de responsabilité.

➔ Nous ne laisserons pas repartir un enfant seul (quel que soit son âge), si vous ne pouvez venir chercher votre enfant ; demandez à un autre adulte de le faire et remettez-lui une autorisation datée et signée.

Le transport :

Un ramassage gratuit en mini bus est prévu pour les enfants âgés de 6 à 12 ans pour les communes de notre territoire, en fonction des inscriptions et des possibilités. Attention, pour les enfants utilisant le moyen de transport mis à disposition, l'enfant doit obligatoirement se restaurer le midi au centre (prévisionnel ticket à la journée avec repas), en cas de non restauration sur place, à la charge des familles de récupérer leur enfant à midi et de revenir à 13h30 pour les activités de l'après-midi.

Si votre enfant a besoin d'un rehausseur, vous devez obligatoirement nous le fournir le matin. Vous pourrez soit le récupérer chaque soir, soit le récupérer en fin de centre. (Pensez à le marquer à votre nom)

L'organisateur mettra à disposition un adulte animateur responsable lors de l'accueil et pendant le trajet le matin et le soir.

Vous remettrez personnellement votre ticket à cette même personne responsable et l'informerez de la présence ou non de votre enfant pour le lendemain. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de lui sur le fonctionnement de notre accueil.

Il est impératif de respecter les horaires de départ et de retour. Il nous est impossible de décaler les horaires à cause d'un retard. Les horaires sont fixés pour que chaque enfant arrive à l'heure au centre.

Il vous est conseillé d'être sur les lieux de prise en charge 5 minutes avant l'horaire fixé.

Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où les enfants seraient seuls les matins ainsi que les soirs aux arrêts de bus.

Il est impératif que les familles récupèrent leurs enfants aux horaires indiqués.

La liste des communes concernées par le ramassage sera établie en fonction des inscriptions et des possibilités.

MALADIE – ACCIDENTS – MEDICAMENTS

Maladie :

Tout enfant contagieux ou fébrile ne sera pas accepté au centre. Après une maladie contagieuse entraînant une éviction, l'enfant ne pourra être admis qu'avec un certificat médical de non-contagion.

Médicaments :

Nous n'avons pas d'assistants sanitaires sur chaque centre, aussi nous vous demandons de limiter les médicaments à administrer à vos enfants. Si vous ne pouvez interrompre un traitement, vous pouvez néanmoins nous remettre, le matin, les médicaments (marqués au nom de l'enfant) accompagnés du double de l'ordonnance et d'une autorisation parentale d'administrer les produits. Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance. En aucun cas, pour des raisons de sécurité évidentes, vous ne devez laisser le médicament dans la poche ou le sac de l'enfant. Ce traitement doit être mentionné sur la fiche sanitaire de liaison. Dans le cas de médicaments génériques, pensez à noter les correspondances avec votre ordonnance !

Régimes alimentaires :

Si votre enfant doit éviter un aliment particulier, vous devez le faire figurer sur la fiche sanitaire de liaison. Malgré tout, il ne nous est pas possible, avant chaque repas, de consulter les fiches des nombreux enfants présents, aussi nous demandons aux parents de prévenir directement le directeur. Il en est de même pour tous les cas particuliers, exemples : enfant ne pouvant se baigner, ne pouvant pas faire d'efforts prolongés...

Accidents :

Petites blessures : elles sont soignées sur place par le personnel d'encadrement, prioritairement par un personnel titulaire du diplôme de secouriste (attestation de formation aux premiers secours), ou en second cas, par un animateur diplômé.

Un cahier « registre des soins » est tenu lors du fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Blessures plus importantes (entorses, coupures) : les parents sont prévenus immédiatement afin qu'ils emmènent l'enfant à l'hôpital.

Urgences : transfert par les pompiers à l'hôpital le plus proche.

FICHE SANITAIRE de LIAISON :

C'est le seul document nous renseignant sur la santé votre enfant que nous avons en notre possession, c'est cette fiche qui nous permet de vous joindre en cas d'urgence, qui permet au médecin de voir si votre enfant a un antécédent médical ou une pathologie, c'est également l'autorisation de faire pratiquer une intervention d'urgence en votre absence. Il est donc de la plus grande importance que nous ayons en notre possession des fiches à jour.

C'est pour cette raison que nous redemandons, à chaque période de fonctionnement, une nouvelle fiche (ces fiches sont également emportées par les animateurs lors des sorties).

VIE au CENTRE :

Nous demandons aux enfants de venir au centre sans apporter d'objets de valeurs (bijoux, montres, téléphones portables, etc...), nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou bris d'objet apporté par l'enfant.

Nous pratiquons en accueil de loisirs un grand nombre d'activités manuelles. Nous utilisons des peintures et des encres qui se nettoient très facilement lorsqu'elles sont fraîches et beaucoup plus difficilement lorsqu'elles ont séché ; nous vous demanderons, lors d'activités de cette nature, de prévoir des blouses ou tabliers pour les activités « salissantes »

Malgré notre vigilance, une tache ou un oubli de vêtement lors d'une sortie extérieure sont si vite arrivés... aussi nous vous demandons également de privilégier les vêtements usagers ou sans valeur particulière lorsque vos enfants viennent au centre.

Il est fortement conseillé d'éviter les sandalettes et les petites chaussures de toiles qui sont peu adaptées aux jeux en extérieur.

N'oubliez pas de marquer les vêtements et sacs.

Il vous est préconisé d'adapter les tenues vestimentaires de vos enfants en fonction des conditions météorologiques, notamment en cas de temps pluvieux ou froid.

Les enfants doivent également respecter le matériel collectif mis à disposition (car, mini bus, locaux, mobilier, jeux, matériel pédagogique...). Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser le matériel abîmé.

Toute attitude incorrecte sera signalée aux parents.

Au cas où un enfant resterait présent à l'heure de fermeture (après avoir épuisé toutes les possibilités pour joindre les parents), le directeur devra faire appel à la gendarmerie la plus proche qui lui indiquera la conduite à tenir.

LES SORTIES :

En général, les sorties sont affichées à l'avance, pensez à consulter régulièrement les panneaux d'affichage (devant le centre), à l'intérieur du centre (grand planning) ou tout simplement de vous informer auprès des animateurs.

Lorsqu'un matériel particulier est demandé, nous doublons généralement l'information par un petit mot distribué aux enfants quelques jours avant.

Nom et Prénom des Parents :

Nom et Prénom de (des) l'enfant (s) :

Signature des parents (précédée de la mention « **lu et approuvé** ») :